Image not found or type unknown

Construction sur terrain non-libre

Par **defent**, le **10/09/2018** à **11:42**

Bonjour,
La mairie de notre village a débuté la construction d'un city-stade derrière chez nous, sans avertir personne au préalable. Le city stade se trouve sur 2 parcelles dont la mairie est propriétaire, mais elle n'a pas la jouissance d'une des parcelles, car celle-ci est louée avec bail écrit. La mairie fait les démarches pour récupérer la jouissance de ce terrain, et le locataire a accepté oralement de le lui restituer, mais avait-elle le droit de commencer les travaux avant d'obtenir la jouissance écrite de ce terrain ?

Merci de vos réponses,

cordialement

Par **Visiteur**, le **10/09/2018** à **12:29**

Bjr
On compre mieux votre précédent sujet sur la question.

En quoi vous gène réellement cet espace de jeux ?

Par **defent**, le **10/09/2018** à **13:41**

Pragma,

quand je vois sur internet, ou dans les journaux, les nuisances et les galères qu'apportent un terrain multisport aussi près des habitations, effectivement je m'inquiète d'en voir un se construire contre ma cloture. Je ne suis pas contre un terrain multisport, mais pas aussi près d'habitations. Les enfants ont le droit de s'amuser, et pour s'amuser cela veut dire forcément du bruit (cris, frappes de ballons...) Pour les enfants ce ne sera pas cool non plus si on est toujours sur le dos pour qu'ils fassent moins de bruit, qu'ils fassent attention dans leurs tirs de ballons ... Les fabricants de city-stade préconisent un emplacement assez éloigné des habitations, et ce, pour le bonheur de tous. Et je suis d'accord avec ça. La mairie depuis le début n'informe sur rien. Même si elle n'est pas obligée de nous demander notre avis, elle pourrait nous en informer avant que l'on découvre un chantier derrière chez nous ... Quelle surface ? Quels matériaux ? (murs béton ? Pans de bois ? Grillage ?) Quel règlement (si règlement il y aura) ? Je m'inquiète qu'un gamin, en voulant récupérer son ballon, s'arrache la jambe sur le grillage de ma cloture ? Je m'inquiète pour ma serre en verre ? Je m'inquiète pour le bruit des ballons ? (quelle intensité de bruit ? Quelle fréquence ?) Et malheureusement, je n'obtiens aucune réponse, ne serait-ce que des pistes de réponse, auprès de l'investigateur de ce projet, à savoir la mairie.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés